

LA CGT, VOTRE MEILLEUR ATOUT !



«Celui qui lutte peut perdre...
celui qui ne lutte pas a déjà perdu.»

TOUS ENSEMBLE, UNIS, NOUS SOMMES PLUS FORTS

Pour la première fois, le 4 décembre, nous serons plus de 5 millions d'agents dans la Fonction publique (Etat, Hospitalière et Territoriale) appelés à élire nos représentants syndicaux. Ce vote représente un véritable enjeu pour les Services publics et notre avenir professionnel. Pour défendre les agents, agir et faire progresser nos droits. Pour combattre la mise en concurrence, les comportements de domination, d'humiliation et l'isolement. Pour sauvegarder le Service public, un bien précieux pour tous. **FAIRE LE CHOIX DE LA CGT, C'EST FAIRE**

LE CHOIX DU SERVICE PUBLIC.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

POURQUOI VOTER ? POUR ÉLIRE LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

→ Au Comité Technique Paritaire (CTP), pour améliorer nos droits collectifs.

Même si l'avis est consultatif, l'employeur est obligé de présenter à l'avis du CTP toutes les questions relatives à l'organisation du travail et du temps de travail, à l'organisation et au fonctionnement des services, aux orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale, à la formation professionnelle, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle, à la modernisation des méthodes et techniques de travail et leurs incidences sur le personnel, au bilan social, aux conséquences des principales décisions budgétaires sur les emplois.

→ Au Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), pour améliorer nos conditions de travail et garantir la protection physique et mentale et la sécurité des agents sur leur lieu de travail.

L'employeur a pour obligation de présenter au CHSCT toutes questions relatives à l'aménagement des espaces de travail, à la dotation vestimentaire et aux vêtements de sécurité, à la prévention des risques, aux risques psychosociaux (harcèlement, mises aux placard,...)

→ À la Commission Administrative Paritaire (CAP), pour défendre nos droits individuels.

L'employeur est tenu de prendre l'avis de la CAP pour toutes les questions relatives : au déroulement de carrière (promotion interne, refus de titularisation ou prolongation de stage,...), à la disponibilité, au détachement, en cas de refus ou de désaccord (formation, congés sur le Compte Epargne Temps, évaluation, temps partiel), au licenciement des CDI, à certaines sanctions (Conseil de Discipline).

→ À la Commission de Réforme, pour protéger nos droits à la santé.

L'employeur est obligé de saisir la Commission de Réforme pour toute question relative : aux accidents de service, au temps partiel thérapeutique, aux maladies professionnelles, à l'invalidité.

→ À la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), pour défendre nos retraites et le régime par répartition, et acquiescir de nouveaux droits.

**LE 4 DÉCEMBRE
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
VOTEZ**

OÙ, QUAND, COMMENT VOTER ?



POUR LE CTP

→ **Vote à l'urne** le 4 décembre 2014, à l'Hôtel de Ville (salle des Pas perdus, niveau -1), de 8 h30 à 17 h00
→ **Vote par correspondance**, par retour de courrier dès que vous avez reçu le matériel de vote (votre enveloppe doit arriver à la mairie avant le 4 décembre), si vous êtes inscrit pour le vote par correspondance (à vérifier à la DHR, au 5^{ème} étage, avant le 14 novembre).

Les représentants du Personnel au sein du CHSCT seront désignés par les élus du CTP.

POUR LA CAP

→ **Vote par correspondance** : renvoyez votre enveloppe dès que vous avez reçu le matériel de vote (votre enveloppe doit arriver au CIG avant le 4 décembre).
Les deux syndicats qui obtiennent le plus de voix à la CAP siègent à la Commission de Réforme.

POUR LA CNRACL

→ **Vote par correspondance** : renvoyez votre enveloppe dès que vous avez reçu le matériel de vote (clôture du scrutin le 4 décembre).

DES ÉLUS-ES CGT QUI RENDENT DES COMPTES

Durant les 6 années de leur mandat, les représentants CGT du Personnel ont défendu les intérêts collectifs des agents communaux face à un employeur qui a utilisé tous les moyens à sa disposition pour bâillonner et soumettre les agents. **Avec la CGT, les représentants du Personnel ont revendiqué haut et fort le respect** des règles et du cadre de référence commun à tous posés par notre Statut et se sont engagés aux côtés des agents de Bagnolet, → contre la souffrance au travail et la maltraitance managériale

initiées par la Direction générale et les mises au placard
→ contre le clientélisme, tant sur les promotions que sur les salaires
→ contre une organisation de travail faite pour servir des intérêts individuels plutôt que l'intérêt général
→ pour l'amélioration des conditions de travail dans les services
→ pour obtenir un pôle médico-social, avec un médecin du travail, un psychologue du travail et une assistante sociale pour le Personnel
→ pour la concertation avec le

Personnel sur l'organisation du travail

Durant ces 6 dernières années, les représentants CGT du Personnel ont veillé à informer le personnel sur les questions présentées aux organismes paritaires. Les positions prises au CTP et au CHS par les représentants CGT du Personnel ont été le fruit de la consultation des agents concernés. Ces positions, relayées par la CGT, ont fait l'objet de nombreuses interventions, notamment aux Conseils municipaux. Avec la CGT, les représentants du Personnel ont obtenu :

- un plan de résorption de l'emploi précaire
- l'augmentation de la participation des frais de cantine
- la prise en charge de la mutuelle santé
- le retour à 100 % du ratio d'avancement de grade, pour les agents catégories A, B et C
- la non application de la journée de carence
- le choix pour les agents d'intégrer ou pas l'intercommunalité
- La mise en place d'un compte épargne temps
- le maintien du Paritarisme au Comité Technique

AVEC LA CGT, VOUS AVEZ OBTENU

- La Titularisation des agents sous contrats
- La Suppression des directions de pôles
- L'annulation de nominations abusives par le Tribunal Administratif

LE 4 DÉCEMBRE, ÉLECTEURS PROFESSIONNELLES, VOTEZ

Déroulement de carrière

AVEC LA CGT, VOUS AVEZ OBTENU

Le retour à 100% du ratio d'avancement de grade pour les trois catégories (A, B, C)

LE 4 DÉCEMBRE, ÉLECTEURS PROFESSIONNELLES, VOTEZ

POUVOIR D'ACHAT

AVEC LA CGT, VOUS AVEZ OBTENU

- La participation à la mutuelle
- L'augmentation de la participation à la restauration
- La non application de la journée de carence

LE 4 DÉCEMBRE, ÉLECTEURS PROFESSIONNELLES, VOTEZ

RÉSORPTION DE L'EMPLOI PRÉCAIRE

AVEC LA CGT, VOUS AVEZ OBTENU

Un plan de titularisation (titularisation ou mise en C.D.I) pour les agents en situation précaire (contrats ou « vacances »)

LE 4 DÉCEMBRE, ÉLECTEURS PROFESSIONNELLES, VOTEZ

POURQUOI CHOISIR DE VOTER CGT LE 4 DÉCEMBRE ?

LA CGT RESTE ET RESTERA UN SYNDICAT RÉACTIF DONT LE SEUL BUT EST DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES AGENTS, UN SYNDICAT PRÉSENT À VOS CÔTÉS.

Nos inquiétudes sont grandes face aux projets en cours : réforme de l'État, réorganisation des missions, réorganisation territoriale... L'objectif d'atteindre 50 milliards d'euros d'économies d'ici 2017 dans le projet de loi de finances et dans celui de la Sécurité sociale se fait en grande partie au détriment des salariés, particulièrement des agents de la fonction publique et des retraités.

UN NOUVEAU MANDAT POUR CONTINUER LA LUTTE ET OBTENIR DES DROITS POUR TOUS :

NATIONALEMENT

- une revalorisation immédiate du point d'indice
- la refonte de la grille pour une meilleure reconnaissance des qualifications
- l'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- des emplois statutaires pour faire face aux besoins
- la poursuite des luttes pour une augmentation des moyens aux communes, afin d'offrir un service public de qualité et de proximité à tous
- De véritables négociations pour le maintien de services de proximité et des droits des salariés dans le cadre de la mise en place de la métropole grand Paris
- la possibilité d'exercer les mis-

- sions de service public dans des conditions décentes
- la transformation du travail et l'abandon de l'idéologie managériale (lutter contre la marchandisation du service public)
- le droit à la déconnexion et à la maîtrise du temps de travail (35h).

LOCALEMENT

- la poursuite du plan de résorption de l'emploi précaire
- la garantie des perspectives de carrière et de mobilité choisies pour tous les agents
- La garantie du maintien de nos acquis sociaux et la fin des privilèges individuels
- la mise en place d'une charte du dialogue social
- un plan pluriannuel de formation et d'un livret individuel d'accompagnement professionnel

- un organigramme qui puisse répondre aux besoins de la collectivité dans l'intérêt du service public, ainsi qu'une véritable politique des ressources humaines
- une mise à plat du régime indemnitaire

**NE RESTEZ PAS SEUL !
ENSEMBLE, DONNONS PLUS
DE FORCE À NOS LUTTES POUR
OBTENIR SATISFACTION DE NOS
REVENDEICATIONS !**

**LE 4 DÉCEMBRE, VOTEZ POUR
LES CANDIDATS CGT,
VOTEZ POUR VOUS !**





LA LISTE PRÉSENTÉE PAR LA CGT

- | | |
|--|---|
| 1 GUELAOUHEN Angéla, Centre de Quartier Anne Frank | 17 MALAVERGNE Stéphanie, CASC |
| 2 ABDEL-SAYED Georges, Systèmes d'Information | 18 MARSILE Jocelyn, Direction de l'Enfance |
| 3 CREPEL Jacqueline, Centre de Quartier Pablo Neruda | 19 ENSMINGER Florence, CASC |
| 4 MONIEZ Georges, Relations Publiques | 20 MOYSE Christophe, Centre Technique Municipal |
| 5 LOIGEROT Dominique, Direction économique | 21 NICOLAS Isabelle, Médiathèque |
| 6 JOLY Michel, Direction des Sports | 22 DUBOIS Gérard, Démocratie locale |
| 7 KARTOUT Linda, Centre de Loisirs | 23 TRACLET Béatrice, Direction de la Petite Enfance |
| 8 BENCHAA Jamele, CCAS | 24 MECHICHE Hocine, Direction des Sports |
| 9 MALAVAL Viviane, Centre Dentaire | 25 QUEMENER JEFTANY Nessrin, Centre de Loisirs |
| 10 LALO Marc, Direction du Patrimoine | 26 GRAUL Didier, Direction de la Communication |
| 11 SUBIL Virginie, Direction de l'Enfance | 27 ANTOINE Marie-Hélène, Direction des Sports |
| 12 ARISTEE Jean-Pierre, Centre Technique Municipal | 28 CUSSEY Chantal, Centre Municipal de Santé |
| 13 AISSA Maya, Centre de Loisirs | 29 AFROUNE Yamina, Etat civil |
| 14 MOTAIS Didier, Médiathèque | 30 DIDIER Véronique, Direction de la Petite Enfance |
| 15 BENAMARI Myriam, Etat Civil | 31 LENORMAND Pascale, Service Hygiène et de Santé |
| 16 FRANCKE Maryse, CCAS | 32 ROUSSEL Françoise, Médiathèque |

Votez pour les candidats CGT, votez pour vous !

**LE VOTE CGT
VOTRE MEILLEUR
ATOUT !**

